

---

# A

# COMME



Périodique du GRAND SERMENT ROYAL DES ARBALETRIERS DE SAINT-GEORGES DE GREZ-DOICEAU.  
Abonnement annuel : 5 Euros / Cptes : Fortis : 271-0130745-21  
Editeur responsable : B. NOE, rue de Basse-Biez, 87 à 1390 Grez-Doiceau / Bureau de dépôt : Grez-Doiceau.  
Site internet : [www.arbaletrier.be](http://www.arbaletrier.be) / E-mail : [info@arbaletrier.be](mailto:info@arbaletrier.be)

N° 75 AVRIL 2007

## Editorial

### Le Mot du Président

Nous voilà arrivés au mois d'avril, mois où nous assistons à la messe des Arbalétriers pour fêter St Georges et au cours de laquelle les Roys seront intronisés dans leur fonctions respectives.

Cette année nous fêterons les Roys suivants :

- à 6m.                      Roger        Prince Joël
- à 10 m.                    José        Prince André Duysens
- à 20 m.                    Guido      Prince Willy

Au nom de vous tous, je leur adresse encore nos félicitations sincères.

Je me permets de vous rappeler que le succès de cette cérémonie dépendra de la présence de l'entièreté des membres de notre Gilde.

D'autre part, les besoins financiers de notre Gilde seront rudement mis à l'épreuve si notre projet de construction d'un nouveau local voit le jour ;c'est pourquoi nous organisons un tir de démonstration accompagné d'une grande tombola et là encore je souhaite que tous les Arbalétriers y participeront le dimanche de la kermesse

D'avance,je vous remercie de votre bonne volonté.

Marcel.

## LIEGE FAIT CEINTURE

Douze forts ceinturent la ville de Liège. Ils sont tous encore entièrement ou partiellement visibles aujourd'hui. Certains font l'objet d'une visite guidée ...

### *Origine de leur construction*

La guerre franco-allemande du 19 juillet 1870 au 4 septembre 1871 se terminera par la capitulation française à Sedan et signifiera la fin de Napoléon III. La France se verra amputée de l'Alsace et de la Lorraine et aura à verser une somme de 5 milliards de francs or à l'Allemagne à titre de dédommagement, en vertu du traité de paix de Francfort du 10 mars 1871. Ces deux états vont alors puissamment fortifier leurs nouvelles frontières.

Si la Belgique est restée en dehors du conflit cette fois-ci, on se rend bien vite compte dans les sphères politiques et militaires que la France voudra sa revanche et surtout récupérer ses territoires perdus ; mais leurs nouvelles frontières si fortement armées empêcheront désormais un affrontement direct entre les deux puissances.

Le prochain conflit devrait passer par la Suisse, pays au relief compliqué et surtout par la Belgique, voie parfaite pour le passage des troupes et du matériel entre la France et l'Allemagne (relief assez uniforme, nombreuses routes, chemins de fer et voies navigables). Liège et Namur en sont des plaques tournantes.

Sous l'instigation de Léopold II et du Général Alexis de Brialmont (qui donnera ensuite son nom à ce nouveau type de construction), le gouvernement belge décida, malgré de nombreuses tergiversations, beaucoup de palabres et l'opposition de certains partis politiques de construire des forts autour de Liège et Namur, non plus en maçonnerie épaisse comme on les fabriquait auparavant (exemple : les

forts de la première ceinture d'Anvers) mais en béton de ciment de Portland (béton non armé).

Douze forts, qui devront résister au calibre 220mm chargé à poudre mélanite (la plus puissante munition de l'époque) seront construits autour de Liège et également neuf autour de Namur entre 1888 et 1892 par les entreprises adjudicatrices Hallier, Letellier Frères et Jules Baratoux. La main d'œuvre non spécialisée sera engagée sur place. La distance entre les forts sera de  $\pm$  4500 m et de 7500 m du centre de Liège afin qu'ils puissent croiser leurs feux.

Les forts de Pontisse, Liers, Lantin, Loncin, Hollogne et Flémalle, seront construits sur la rive gauche de la Meuse et sur la rive droite Barchon, Evegnée, Fléron, Chaudfontaine, Embourg et Bonnelles.

Ces forts répondaient à deux schémas, soit triangulaires pour les petits, soit triangulaires ou trapézoïdaux pour les grands. Il y aura donc six grands forts et six petits. La différence résidera non seulement dans la superficie mais également au nombre de pièces d'artillerie. Les calibres seront identiques pour tous les forts, soit un ou deux obusiers de 220 mm, sous coupole, une coupole à deux canons de 150 et une ou deux coupoles de 120 mm. Ceci est l'armement principal. Trois ou quatre coupoles escamotables de 57 mm constitueront l'armement secondaire (défense rapprochée). Les fossés seront battus par des canons Nordenfeld sur affût chandelier à réglage unique également de 57 mm et placés dans des coffres doubles tirant des boîtes à balles (immenses cartouches de chevrotines) toutes ces munitions sont à poudre noire stockées dans deux poudrières. Un phare cuirassé et escamotable complètera l'équipement. Les forts auront deux parties principales : le massif central ou « escarpe » où est concentrée toute l'artillerie séparé de la « contrescarpe » par un fossé sec. Le personnel sera pour un grand fort de plus ou moins 450 hommes et pour un petit fort de 350 hommes dirigés par un Capitaine Commandant. L'observation des tirs se fera depuis les points les plus hauts des environs (arbres, clochers d'église, terrils de

charbonnages). Les observateurs seront munis de téléphones à fils ou de pigeons voyageurs afin de communiquer avec les officiers de tir des différents ouvrages. La place de Liège s'appellera désormais **position fortifiée de Liège = PFL** commandée par le Général Leman.

### *Résistance des forts de Liège en 1914*

Tous ces forts, construits entre 1888 et 1892, seront malheureusement dépassés en 1914. En effet, vingt-deux années séparent la construction et le début des hostilités. Ce laps de temps a permis une évolution dans l'armement qui rendit les forts de Liège obsolètes.

Entre-temps, Krupp avait mis au point le fameux obusier de 420 mm (Grosse Bertha), portée 9000 m. poids de l'obus 796kg. Obusiers de la batterie n° 3 qui le 15 août 1914 souffla le fort de Loncin comme un château de cartes, ensevelissant presque l'entièreté de son personnel sous les débris de béton. Toute la garnison, commandée par le Commandant Naessens avait juré de ne jamais se rendre. Leur résistance fut héroïque ainsi que pour l'ensemble des autres forts. Liège a tenu tête du 4 au 15 août 1914 au déferlement allemand et permit ainsi à la France de terminer sa mobilisation. La France reconnaissante décernera à la ville de Liège la légion d'honneur à titre militaire.

**Le café liégeois que l'on boit encore de nos jours à Paris est un signe de gratitude de cette glorieuse époque ... en effet, avant 1914, il s'appellait café viennois...**

Guy

# Histoire

## Georgios

Il y a assez bien de légendes autour de ma vie. Je vais les expliquer.

Personne ne connaît l'année de ma naissance.

Je suis mort comme soldat romain, lors de la persécution de Dioclétien. Mon nom est grec. Il signifie : paysan. J'étais d'abord un paysan dans ma ville natale de Lydda, là où saint-Pierre avait guéri un paralysé. A partir de ce moment-là, il y avait toujours des chrétiens dans la ville.

Il est vrai que la situation religieuse, lorsque je vivais en Palestine, était un chaos. Les chrétiens, déchirés par beaucoup de sectes, cohabitaient avec les anciennes religions du pays et avec beaucoup de religions d'autres peuples.

L'empereur Dioclétien ordonna une persécution sévère, rappelant la vision du prophète Daniel qui raconte la lutte de la grande bête contre le fils de l'homme.

Un grand dragon monta d'un bateau naufragé.

Il fut vénéré comme Marduk, de l'époque de Daniel. Ses prêtres exigeaient des offrandes humaines, comme autrefois le Baal des Palestiniens.

Un jour, j'ai dû apporter une jeune femme, pour que le dragon l'avale. Ayant lu la Bible, je fis comme Daniel : j'ai tué le dragon. Vous pouvez vous imaginer le soulagement de la victime et de sa famille, et la colère des adeptes du dragon !

Accusé de ne pas avoir observé le culte de César, on m'a décapité. Mon histoire était fort connue. Vous m'avez accueilli bien avant l'époque des croisades, mais encore davantage après que Werner de Grez eut visité ma ville de Lydda, avant de donner sa vie lors de la bataille de *JERUSALEM*. J'ai repris chez vous et avec vous l'inlassable lutte contre le mal, sous n'importe quelle forme ou couleur. Faites-le comme moi, sans armes mais dans l'esprit du Christ.

Saint-Georges a vécu de 250 à 303 de notre ère.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Le mardi 16 mars 1999, le conseil communal de Grez-Doiceau adoptait des armoiries et un drapeau pour notre commune.

Pour les armoiries, le collège s'est rallié à la proposition du conseil d'héraldique et de vexillologie, à savoir un écu de gueules au chevalier armé de toutes pièces, monté et galopant à sénestre, d'argent. (Sur fond rouge, un chevalier médiéval blanc).

Ces armoiries font référence au sceau communal avec ce même cavalier représentant saint Georges, patron de la paroisse et de notre gilde des arbalétriers.

Ce sceau était déjà appendu à la charte de Cortenberg de 1312. Cette même charte qui officialisait l'existence de notre gilde.

L'ancienne commune de Grez-Doiceau obtint du roi Léopold II, en 1903, de l'utiliser comme sceau communal. ( voir notre bulletin n° 73) Cela fut confirmé pour la nouvelle commune de Grez-Doiceau, en 1981.

Pour ce qui concerne le drapeau, le conseil d'héraldique et de vexillologie proposait soit un tissu blanc à une croix rouge dont le montant est situé au tiers du guindant, ou mieux six laizes transversales alternativement rouges et blanches.

C'est à la seconde proposition (six bandes verticales alternativement rouges et blanches) que s'est rallié le collège.

Rouge et blanc sont les couleurs de Grez depuis des siècles, et ces mêmes couleurs sont reprises sur les armoiries de notre gilde.

Georges.

## LES PROCES LES PLUS ABSURDES

### Plus c'est idiot, plus ça rapporte !

« Les gagnants des STELLA Awards 2005 viennent d'être annoncés. La moisson de cette année est particulièrement gratinée. Nous rappelons que les Stella Awards tirent leur nom de Stella Liebeck, cette dame de 81 ans qui s'était renversé du café sur elle et qui avait gagné un procès contre Mac Donalds car le café était trop chaud. Ce cas retentissant a inspiré la création des prix Stella qui récompensent les procès gagnants les plus grotesques et les plus ridicules d'Amérique »

#### 6<sup>ème</sup> place

Carl Truman, un jeune homme de 19 ans de Los Angeles (Californie) s'est vu attribuer 74 000 dollars de dédommagement de frais médicaux après que son voisin lui ait roulé sur la main avec sa Honda Accord.

Apparemment Mr Truman ne s'était pas rendu compte qu'il y avait quelqu'un au volant quand il a entrepris d'essayer de voler les enjoliveurs !

#### 5<sup>ème</sup> place

Terrence Dickson de Bristol (Pennsylvanie) quittait la maison qu'il venait de cambrioler en sortant par le garage. Mais il ne réussit pas à ouvrir la porte du garage dont le système de commande automatique était défectueux. Il ne put pas non plus retourner dans la maison car la porte de communication qu'il avait tirée derrière lui s'était refermée avec un loquet automatique. La famille qui occupait la maison étant partie en vacances, il se trouva bloqué dans le garage pendant 8 jours. Il survécut grâce à un carton de bouteilles de Pepsi et à un sac de croquettes pour chien qu'il trouva sur place. Il porta plainte contre la compagnie d'assurance de la maison arguant que la situation l'avait placé dans un état de détresse psychologique. Le jury lui attribua 500 000 dollars.

(Suite et fin page 6 et 7)

Georges.

# Activités de tirs.



## Résultats et calendrier.



### CHAMPIONNAT DE BRUXELLES BRABANT

Classement après 3 concours

#### 6 M

#### HONNEUR

1. J. DEVROYE	295
( 97- 99- 99)	
2. MA. TIELEMANS	290
( 95- 98- 97)	
5. A. DEBRUYNE	97
( 97- - )	

#### CAT.A

2. M. LANDRIEU	288
( 95- 97- 96)	
3. P. DESSART	286
( 95- 97- 94)	
4 B. NOE	285
( 96- 93- 96)	
5. W. HEMELEERS	284
( 96- 93- 95)	
6. PH. LANDRIEU	283
( 93- 95- 95)	
7. R. GODFROID	281
( 95- 95- 91)	
10. J. NOE	278
( 93- 91- 94)	
13. F. LEFEVRE	268
( 89- 92- 87)	
14. A. THOMAS	267
( 90- 86- 91)	
15.A. HAENTJES	264
( 85- 85- 94)	
16. J-CL WARZEE	262
( 86- 88- 88)	
24. C. DEVROYE	90
( 90- - )	

#### CAT.B

6. G. WILLEKENS	276
( 92- 92- 92)	
19. A. NOE	93
( 93- - )	

### EQUIPES

#### I

1. GREZ I	3 pts
[1(481) 1(486) 1(483)]	
2. VROLIJKE I	6 pts
[2(455) 2(467) 2(473)]	
3. SABLON I	10 pts
[4(280ff) 3(460) 3(455)]	

#### II

1.St.GEORGES	3 pts
[1(386) 1(378) 1(384)]	
2. GREZ II	6 pts
[2(378) 2(373) 2(378)]	
3. ENGHIEI I	10 pts
[4(93ff) 3(365) 3(366)]	
4. VROLIJKE II	15 pts
[5(0ff) 5(177ff) 5(180ff)]	
5. SABLON II	17 pts
[5(0ff) 6(163ff) 6(166ff)]	

#### 10 M

#### HONNEUR

2. J. DEVROYE	287
( 93- 96- 98)	
3. P. DESSART	285
( 96- 97- 92)	
4 .PH. LANDRIEU	279
( 85- 97- 97)	
5. MA. TIELEMANS	278
( 94- 93- 91)	
7. W. HEMELEERS	271
( 93- 84- 94)	
8. M. LANDRIEU	238
( 93- 51- 94)	
9. A. DEBRUYNE	95
( 95- - )	

#### CAT.A

2.R. GODFROID	274
( 86- 94- 94)	
3. B. NOE	273
( 91- 87- 95)	
4. J. NOE	269
( 91- 88- 90)	

5. F. LEFEVRE	267
( 88- 88- 91)	
7. J-CL. WARZEE	259
( 89- 83- 87)	
13. A. HAENTJES	209
( 70- 75- 64)	
17. A. THOMAS	177
( 88- - 89)	
25. J. HENRY	83
( 83- - )	
27. C. DEVROYE	81
( 81- - )	
28. G. WILLEKENS	81
( - - 81)	

### EQUIPES

#### I

1. GREZ I	3 pts
[ 1(471) 1(477) 1(478)]	
2. VROLIJKE I	7 pts
[2(420) 2(445) 3(343)]	
3. SABLON I	9 pts
[4(262ff) 3(440) 2(456)]	

#### II

1. St.GEORGES I	3 pts
[1(366) 1(370) 1(378)]	
2. GREZ II	6 pts
[ 2(364) 2(348) 2(368)]	
3. ENGHIEI I	10 pts
[4(77ff) 3(325) 3(354)]	
4. VROLIJKE II	16 pts
[5(0ff) 5(81ff) 6(81ff)]	
4. SABLON II	16 pts
[5(0ff) 6(74ff) 5(137ff)]	

#### 10 M D

1. PH. LANDRIEU	289
( 98- 97- 94)	
2. J. DEVROYE	284
( 97- 96- 91)	

### CHAMPIONNAT DE BELGIQUE

Classement après 2 concours.

#### 6 M

#### HONNEUR

6. J. DEVROYE 196  
( 97- 99)

### CAT.A

1. M. LANDRIEU 197  
( 98- 99)  
8. B. NOE 191  
( 93- 98)  
9. W. HEMELEERS 190  
( 94- 96)  
13. J. NOE 187  
( 91- 96)  
19. PH. LANDRIEU 181  
( 95- 86)  
20. R. GODFROID 180  
( 89- 91)

### SENIORS

9. J. NOE 187  
( 91- 96)  
15 R. GODFROID 180  
( 89- 91)

### EQUIPES

1. Help u Zelve Leuven  
pts. 980 bar. 99  
2. St. Georges Grez-Doiceau  
pts. 965 bar. 95  
3. St. Rochus Gent  
pts. 962 bar. 97  
4. St. Joris en Lustige Gelrode  
pts. 952 bar. 95  
5. Les Arbalétriers Visétois  
pts. 940 bar. 95  
6. St. Sébastien Ciney  
pts. 933 bar. 92  
7. Co. Arbalétriers Notre Dame Dinant  
pts. 894 bar. 90  
8. Champ de Mars Dampremy  
pts. 470 bar. 48

### 10M

### HONNEUR

3. J. DEVROYE 195  
( 97- 98)

### CAT.A

2. M. LANDRIEU 189  
( 95- 94)  
4. PH. LANDRIEU 187  
( 91- 96)  
11. B. NOE 184  
( 91- 93)  
15. W. HEMELEERS 179

( 86- 93)

### CAT.B

6. J. NOE 183  
( 92- 91)  
12. R. GODFROID 180  
( 86- 94)

### SENIORS

7. J. NOE 183  
( 92- 91)  
11. R. GODFROID 180  
( 86- 94)

### EQUIPES

1. Help U Zelve Leuven  
pts. 956 bar. 96  
2. St.-Rochus Gent  
pts. 949 bar. 95  
3. St.-Georges Grez-Doiceau  
pts. 941 bar. 95  
4. Les Arbalétriers Visétois  
pts. 915 bar. 87

### TIRS ANNIVERSAIRES

#### Janvier 2007

Catégorie A: Joël Devroye  
Catégorie B : Anne Noé  
Catégorie Juniors : Célia Devroye

#### Tir du Président 2007

Catégorie A : Michel Landrieu  
Catégorie B : Anne Noé  
Catégorie Juniors : Célia Devroye  
Catégorie Dames : Anne Noé

#### Février 2007

Catégorie A : Joël Devroye  
Catégorie B : Anne Noé  
Catégorie Juniors : Mélanie Duysens

#### Mars 2006

Catégorie A : Joël Devroye  
Catégorie B : Guy Willekens  
Catégorie Juniors : Célia Devroye



### Réunion du 9 janvier 2007.

- Un rendez-vous sera demandé avec le bourgmestre pour savoir où en sont les démarches pour le nouveau local. M. Vancaster, G. de Hosté et B. Noé participeront à cette rencontre.
- Nous avons fait la liste des tireurs qui peuvent faire leur demande comme aspirants.
- Philippe Landrieu nous a transmis la facture pour le site internet. Elle s'élève à 17,83 € pour la période du 21/01/07 au 21/01/08.
- Philippe Landrieu nous a informé des nouvelles propositions pour le repas de la gilde. Nous attendons la remise de prix.
- Une réunion est prévue avec l'O.T.L. pour préparer la fête de St-Georges. Philippe Landrieu nous y représentera.
- Ordre du jour de l'Assemblée Générale du 27 janvier 2007 :  
Compte rendu de l'Assemblée Générale du 6 avril 2006.  
Attribution de 3 mandats d'administrateurs. Sont sortants et rééligibles : J. Devroye, Ph. Landrieu, J. Noé  
Fête à Saint-Georges :  
Messe avec la participation d'une chorale africaine.  
Intronisation des Roys  
Bilan des activités 2006  
Remise des prix.  
Calendrier 2007.  
Notre journal débute sa 20<sup>ème</sup> année  
Situation financière.  
Cotisations 2007 : adultes 20 €, moins de 18 ans 17 €.  
Les cotisations 2008 devront être payées avant le 31 décembre 2007, afin de permettre les inscriptions à l'assurance dès le 1<sup>er</sup> janvier 2008.
- Nous recherchons des lots pour la tombola du 28 avril 2007.
- L'O.T.L. sollicite l'emprunt de costumes pour le jour de la fête.

Nous devons trouver une solution pour la remise en ordre et le nettoyage de ceux-ci après emploi.

- G. de Hosté a fait l'inventaire des objets appartenant à la gilde (pulls, cravates, foulards, gants blancs, etc.)

### Assemblée générale du 27 janvier 2007

- **Statuts :** Mandats d'administrateurs pour 3 ans. Joël Devroye, Philippe Landrieu et José Noé étaient sortants et rééligibles. Ils ont été réélus à l'unanimité, aucun candidat ne s'étant présenté.
- Pour la messe de la gilde du 28 avril 2007, la réunion aura lieu à l'église à 17h30. Les baudriers seront remis à ce moment-là aux membres qui les garderont pour la procession du lendemain. Pour la procession le rassemblement se fait à l'académie de musique. (Pour ces deux activités les détails de tenue et les responsables pour les différentes tâches seront précisés lors de l'Assemblée générale du 5 avril 2007)
- Bilan des activités 2006. Remise des prix aux membres méritants.
- B. Noé demande qu'un plus grand nombre de tireurs participent à l'un ou l'autre championnat. Cela augmenterait les chances d'obtenir de bons résultats.
- Présentation du calendrier 2007.
- Les cotisations 2008 :  
adultes 25 €  
moins de 18 ans 20 €  
membres d'honneur 30 €.
- Georges de Hosté fait le bilan financier pour 2006. Les comptes ont été vérifiés par B.Noé et J.P. Van Nuffelen.  
Nous donnons décharge à G. de Hosté pour le bilan financier de 2006.
- Ouverture du local le dimanche matin. Un essai sera fait en période de beau temps (économie de chauffage). Les détails seront communiqués à l'Assemblée Générale du mois d'avril 2007.
- Messieurs Pirot et Barbier nous ont confirmé que l'occupation de l'école de Hèze reste autorisée en attendant une solution définitive.

Ils assurent aussi que le calendrier d'occupation du local par les autres sociétés de Hèze reste inchangé. (3 fois par an + les élections)

- Pour la fête de St.-Georges, nous disposerons du préau de l'école communale de Grez centre, pour y installer le stand de tir et la tombola.
- Pour le souper spaghetti, Bernard Noé demande que des membres volontaires participent à la remise en ordre du local après le souper. Cela devient une lourde charge pour les Roys qui assurent déjà la préparation du repas.
- Bernard Noé demande que les heures d'ouvertures hebdomadaires soient respectées. ( de 19h30 à 22h30)
- Roger Godfroid propose d'inviter des tireurs étrangers aux tirs anniversaires. Cela semble peu réalisable. C'est une compétition entre les membres du club en tenant compte d'un classement particulier.  
Toutes les personnes étrangères à notre gilde sont les bienvenues aux séances du jeudi.

### Réunion du 6 février 2007.

- G. de Hosté, M. Vancaster, B. Noé et J. Noé participeront le 17 février à la garde au monument pour l'anniversaire de la mort du roi Albert I.
- B. Noé nous a remis une liste des commerçants qui seront sollicités pour acquérir des lots de tombola.
- Le prix du journal « A comme » est fixé à 5 €.
- Pour le repas de la gilde, Monsieur B. Léonard propose un buffet froid au prix de 35 € par personne vin compris.  
Monsieur E. Couplet propose un repas chaud pour 40 €. Ph. Landrieu demandera le prix du repas pour les jeunes.
- Nous proposons de vendre des hamburgers à la fête du 28 avril 2007.

### Réunion du 6 mars 2007.

- Pour ne pas faire de concurrence à l'O.T.L. nous ne vendrons pas de

hamburgers le jour de la fête du mois d'avril.

- Philippe Landrieu a proposé de changer l'entête du journal « A Comme ». Cela n'a pas été accepté. Le journal ne change pas.
- G. de Hosté et Ph. Landrieu ont établi une liste complète des membres.
- Philippe Landrieu a préparé des étiquettes auto collantes pour le tir fédéral du mois de juin 2007.
- Nous avons déterminé le menu du souper de la gilde pour le prix de 40 € pour les adultes et 20 € pour les adolescents.
- Nous envisageons de faire une rétrospective des 30 ans de la renaissance de la gilde après les vacances d'été de 2008.
- Nous avons reçu de Monsieur Barbier des lots pour la tombola.
- Nous ferons un essai d'ouverture du local le dimanche matin pendant les mois de mai et de juin.
- Un budget de 100 € est mis à la disposition du capitaine de tir Joël Devroye pour payer les participations des tireurs aux tirs extérieurs.

José

---

## **LES PROCES LES PLUS ABSURDES**

### **Plus c'est idiot, plus ça rapporte !**

(Suite et fin de la page 3)

#### **4<sup>ème</sup> place**

Jerry Williams de Little Rock (Arkansas) a reçu 14 500 dollars de dédommagement après avoir été mordu aux fesses par le chien de son voisin, un Beagle. Le chien était attaché à une chaîne et le jardin était clôturé. La somme accordée a été inférieure à celle demandée car il a été estimé que le Beagle avait été quelque peu provoqué : en effet Monsieur Williams avait sauté par dessus la clôture dans le jardin de son voisin et avait tiré sur le chien à plusieurs reprises avec un pistolet à billes plastique.

---

### 3<sup>ème</sup> place

Un restaurant de Philadelphie s'est vu condamné à payer la somme de 113.500 dollars à Amber Carson de Lancaster ( Pennsylvanie) après qu'elle se soit cassé le coccyx pour avoir glissé dans une flaque de boisson gazeuse renversée par terre. Si la boisson était par terre, c'est parce que Miss Carson l'avait elle-même jetée à la figure de son ami trente secondes auparavant au cours d'une dispute.

### 2<sup>ème</sup> place

Kara Walton of Claymont, Delaware, a fait un procès à un night-club près de chez elle après être tombée de la fenêtre des toilettes de l'établissement, se cassant deux dents de devant. Cela se produisit alors qu'elle tentait de passer par la fenêtre des toilettes dames du night-club pour éviter de payer les 3,50 dollars d'entrée. Elle s'est vu accorder 12.000 dollars et le remboursement de ses frais dentaires.

### 1<sup>ère</sup> place

Et le grand gagnant de l'année est Mr Merv Grazinski d'Oklahoma City. Mr Grazinski s'était acheté un motor-home Winnebago tout neuf. En rentrant chez lui après un match de football, il prit l'autoroute, mit le véhicule en vitesse automatique à 100 km/h et quitta tranquillement le volant pour aller se faire un café dans la cabine arrière. Chose peu étonnante, le véhicule dévia de sa course, quitta la chaussée et fit un tonneau. Mr Grazinski fit un procès à Winnebago au motif que rien, dans le manuel du propriétaire, n'indiquait qu'il était dangereux de quitter le volant. Le jury lui a accordé 1.750.000 dollars (un million sept cent cinquante mille dollars !!!) et un Winnebago tout neuf. La compagnie a depuis modifié ses manuels de ses véhicules, au cas où un autre de leurs clients serait un abruti du même genre !

**Vive l'Amérique !**

Georges.



## GRATIN DE PATES AU JAMBON ET CHICONS

### Ingrédients : (4 personnes)

- 250 gr de jambon cuit
- 350 gr de pâtes spirelli
- 4 chicons
- 250 gr de fromage râpé
- 75 gr de beurre et quelques noisettes de beurre
- 75 gr de farine
- 2 dl de crème fraîche allégée
- 2 c.à s. d'huile d'olive
- 3 c.à s.de chapelure
- une branche de thym
- un peu de poivre de Cayenne
- un peu de muscade
- sel
- 1 cube de bouillon légumes de Knor

### Préparation :

- Couper le jambon en morceaux.
- Nettoyer, laver et couper les chicons en lanières, et les faire cuire dans 1 litre d'eau bouillante additionnée du cube de bouillon légumes et du thym pendant 10 minutes. Egoutter les chicons en réservant le jus de cuisson.
- Préparer la sauce au fromage : faire fondre le beurre dans une casserole, ajouter la farine en remuant, laisser cuire la farine pendant quelques instants. Ajouter le jus de cuisson et faire cuire pendant 5 minutes tout en remuant. Retirer du feu, ajouter les deux tiers du fromage, ; les lanières de jambon cuit la noix de muscade, le poivre de Cayenne, la crème fraîche allégée et les chicons égouttés et bien mélanger. Vérifier l'assaisonnement.
- Faire cuire les pâtes dans 4 litres d'eau bouillante, légèrement salée additionnée de 2 cuillères d'huile d'olive, pendant le temps prévu sur la boîte. Faire égoutter les pâtes et les verser dans un grand plat à four
- Verser la sauce sur les pâtes et bien mélanger. Parsemer le fromage râpé restant, la chapelure et le

paprika. Ensuite déposer quelques noisettes de beurre dessus.

- Préchauffer le four à 220°. Mettre le plat au four pendant 10 minutes. Terminer la cuisson en laissant dorer le plat sous le gril pendant quelques minutes.

**Servir avec un vin blanc**  
Anne.



## Folklore

### Les confréries d'Enghien

Enghien a connu de nombreuses confréries liées au métier des armes. En 1350, on retrouvait 2 confréries d'archers et deux confréries d'arbalétriers.

Depuis quelques années, des passionnés ont remis au goût du jour, le « Serment d'Enghien », société royale d'arbalétriers et la confrérie de la « Double d'Enghien ».

Le local que les arbalétriers occupent est une ancienne maison du parc qui a été remarquablement rénovée par les membres du Serment. A l'intérieur, un musée a été mis sur pied, ainsi qu'un stand de tir.

La deuxième confrérie est plus festive. La double d'Enghien est la bière locale depuis la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Sa devise est « in bono promptus », elle a un double sens : « prompt à faire le bien » et « prompt à goûter le bon ».

Ses membres sont choisis en fonction de leur personnalité et de leur possibilité de faire connaître la bière locale.

Patrick.